

## SÉANCE DU 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le trois Janvier, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mesdames et messieurs : Michèle GILLES, Bruno BOUVIER, Magalie POURIEL, Mickaël BUCHARD, adjoint(e)s, Cindy MARSOLLIER, Benoît PHARIS, Julie FOUCTEAU, Christelle LE GUYADER, Alain DUPONT, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia LEFEUVRE, Samuel BONNABESSE

Monsieur Benoît PHARIS, conseiller municipal, a été élu secrétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 6 Décembre 2022.

Monsieur le Maire rappelle avoir informé les élu(e)s de la démission de Monsieur Mickaël Gilbert, élu de la liste « Vivre ensemble à Juvigné » datée du 10 décembre 2022. Comme le prévoit la législation, en pareil cas, les deux personnes suivantes sur cette liste, Madame Isabelle Orrière et Monsieur Vincent Fourmont, ont été sollicitées à tour de rôle. Cependant, ces deux personnes ayant fait part, par écrit, de leur volonté de ne pas être installé(e) conseiller(e) municipal(e), pour raisons personnelles, l'effectif restera donc à 14. Ces trois courriers ont été adressés à Monsieur le Préfet qui doit, maintenant, faire connaître sa décision.

### **1-10-0123 : Création d'un emploi saisonnier au Musée de l'Evolution agricole**

Sur rapport et proposition du Maire, le conseil municipal, considérant les besoins engendrés par l'ouverture du Musée au public pour la saison estivale 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine, à temps incomplet 28/35<sup>ème</sup>, du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2023, avec une rémunération basée sur le 8<sup>ème</sup> échelon de ce même grade, actuellement égal à IB 387 IM 354, proportionnelle au temps de travail.
- AUTORISE le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier et notamment le contrat qui sera passé en vertu de l'article L.332-23 du code Général de la Fonction Publique.

### **2-10-0123 : Création d'un emploi saisonnier de garde pêche au plan d'eau communal**

Sur rapport et proposition du Maire, le conseil municipal, considérant les besoins engendrés par l'ouverture de la pêche au plan d'eau communal pour la saison estivale 2023, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi saisonnier de garde pêche au plan d'eau St Martin pour une durée de six mois allant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 septembre 2023 inclus, à raison de 12h par mois, avec une rémunération basée sur le 8<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique, actuellement égal à IB 387, IM 354, proportionnelle au temps de travail.
- AUTORISE le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier et notamment le contrat qui sera passé en vertu de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

### **3 -10-0123 : Convention tripartite Mairie de Juvigné / Saint-Hilaire du Maine / US Bleuets de Juvigné**

Monsieur le maire informe que le club de football l'US Bleuets de Juvigné a sollicité la mairie de Saint-Hilaire du Maine pour jouer régulièrement sur son terrain de football. Inutilisé depuis plusieurs années, celui-ci nécessite un certain nombre de travaux que la mairie de Saint-Hilaire est prête à prendre en charge. La commune de Juvigné s'engagerait à donner deux buts de football, qui devraient être remplacés par deux buts neufs à Juvigné, et mettrait du matériel à disposition de la commune de Saint-Hilaire du Maine. Afin de définir les engagements réciproques pour les prochaines années, une convention tripartite est proposée à la signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le maire ou la première adjointe à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

### **4-10-0123 : Boulangerie**

Monsieur le Maire rappelle que M et Mme Michez ont fermé le fonds de commerce de la boulangerie à la fin du mois de novembre 2022. La municipalité étant propriétaire de matériels mis à disposition des anciens boulangers, il est proposé de les revendre. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de vendre l'ensemble du matériel composé de deux armoires de fermentation, 2 sols isolants, 2 charriots inox et 40 grilles inox, au prix de 6.000 €, inscrits sous le numéro 397, à l'entreprise ayant installé ce matériel à savoir Service dépannage fournil de Port Brillat.

-Autorise le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout acte ou document concernant cette vente.

Une réflexion devra aussi être engagée en 2023 sur le développement de services autour de la vente de pain, voire d'autres produits pour les habitants de la commune.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

#### ***Rapporteur : Régis FORVEILLE***

- EHPAD :

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de sa rencontre avec Monsieur le Président du Conseil Départemental, Olivier Richefou, afin d'échanger sur le devenir du bâtiment.

Monsieur Richefou ne souhaite pas que le Conseil départemental s'investisse dans un projet de réhabilitation des locaux. Il a toutefois confirmé le maintien de l'engagement de prendre à charge une éventuelle déconstruction du bâtiment.

Il a également été convenu que le Préfet devait être sollicité afin de trancher le désaccord entre la municipalité, d'une part, qui, par la voie de son avocat affirme que rien ne l'oblige à devenir propriétaire du bâtiment et le Conseil départemental et l'ARS, d'autre part, qui affirment que le bâtiment doit devenir propriété de la commune. Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à Monsieur le Sous-préfet de Mayenne lui demandant de prendre une décision à ce sujet. Il s'avère également que le solde des comptes de l'EHPAD est actuellement positif d'environ 45 000 € suite aux versements réalisés par le CD53 et l'ARS dans le cadre de la prise en charge du déficit d'exploitation et le remboursement anticipé des emprunts. Le CD53 ne fera pas de démarches pour récupérer ces crédits qui pourront donc être affectés à une étude pour le devenir du bâtiment.

S'ajoutera à cette somme le résultat de la vente de terres, propriété de l'EHPAD, à savoir environ 35 000 €.

Le Conseil municipal est donc invité à donner son avis, favorable ou non, à Monsieur le Maire Président de l'EHPAD, pour engager une étude sur le devenir du bâtiment.

. L'association « la Clé des Liens », pour la société « Loges Et Toits », a d'ores et déjà proposé une prestation pour une étude de besoins du territoire en termes d'hébergement, pouvant ensuite justifier une réhabilitation du bâtiment.

. Le Conseil municipal peut également solliciter un bureau d'étude afin d'étudier trois scénarii possibles : une vente du bâtiment (estimé à 190 000 € par les Domaines), une requalification du bâtiment ou une déconstruction du bâtiment.

Le Conseil municipal propose que Monsieur le Président de l'EHPAD fasse appel à un bureau d'étude afin de pouvoir ensuite décider du devenir du bâtiment.

- Boucles de la Mayenne :

Monsieur le maire expose que Monsieur Dominique Bouhours, représentant des Boucles de la Mayenne sollicite la commune pour l'accueil d'une arrivée en mai 2025. Or, cette course cycliste, qui est télévisée, nécessite un très important investissement de la commune, tant en terme d'organisation (une centaine de bénévoles) qu'en terme financier. En effet, il faut envisager, à minima, une somme de 20 000 € pour obtenir le droit d'accueillir l'arrivée de cette course, à laquelle il faut ajouter au moins 5 000 à 10 000 € pour des prestations de repas, etc. Certaines aides de la CCE et de sponsors peuvent être envisagées.

Le conseil municipal donne un avis favorable à une candidature de la commune.

- Compétence jeunesse :

Monsieur le Maire fait un bilan de la rencontre avec l'association Familles Rurales Juvigné / La Croixille et sa fédération départementale. Monsieur le Maire propose de poursuivre le partenariat jusqu'à la fin de la convention qui se termine en janvier 2024 et de travailler en 2023 à la mise en œuvre d'un nouveau partenariat avec Familles rurales ou à la prise de compétence complète sur la jeunesse par la municipalité à compter de 2024. Une décision sera à prendre au cours du second semestre 2023.

### ***Rapporteur Michèle Gilles***

- La distribution du bulletin municipal s'est bien passée.

- Le compte-rendu de la dernière commission pêche et fleurissement a été transmis à chaque élu. Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

- Une réunion pour préparer le duathlon est proposée à la commission associations le jeudi 12 janvier à 20h00 à la mairie.

### **Rapporteur Bruno BOUVIER**

- Dojo (multisports) : le Directeur Général de la Fédération de Judo est venu visiter l'actuelle salle des associations située au 1 Rue des Lilas, destinée au projet. Le bâtiment a fait l'unanimité. Les travaux d'aménagement devraient pouvoir commencer au printemps pour une inauguration prévue en mai 2023. Cette salle pourrait prendre le nom d'une athlète. Le judo club d'Ernée a suggéré le nom d'une championne paralympique de judo, Mme Sandrine Martinet. Le Conseil municipal y est favorable. De plus, le club de judo d'Ernée envisage d'ajouter aux animations sportives proposées d'autres activités comme un accompagnement numérique qui pourrait être réalisé par un service civique. Le Conseil municipal y est également favorable.

- L'entreprise Vitrail France est venu chiffrer les travaux de restauration des vitraux cassés sur l'église et la chapelle lors de l'orage de grêle. Le coût estimé est proche des 50 000 €. Les devis ont été transmis à l'assurance pour avoir l'avis de l'expert.

- Une intervention d'une entreprise est nécessaire pour réparer la couverture de plusieurs bâtiments communaux, suite à des vents forts ces dernières semaines.

### **Rapporteur Magalie POURIEL**

- Accueil de loisirs : La nouvelle directrice de l'accueil de loisirs et coordinatrice du périscolaire, Sophie BUSSON, prendra ses fonctions ce lundi 16 janvier 2023. Elle suivra une formation au cours des premiers mois.

- Médiathèque : Evelyne MOREAU a formé des bénévoles pour cataloguer et couvrir les livres. Un atelier d'écriture va également être mis en place par Nathalie Coulange, à raison d'un après-midi par mois. Les élus la remercient pour ce beau projet.

### **Rapporteur Mickaël BUCHARD**

- TEM 53 : Actualisation des statuts : Par délibération du 13 décembre 2022, TEM 53 a actualisé ses statuts. Aucune délibération n'étant nécessaire pour approuver expressément ce changement, le Conseil municipal a pris connaissance des statuts actualisés joints en annexe de la convocation à la présente réunion de conseil. Les changements, indiqués en vert, concernent les articles 4, 5 et 6 ainsi que les annexes. Après discussion, le conseil municipal ne s'oppose pas à l'actualisation des statuts.

- TEM 53 : Projet de panneaux photovoltaïques

TEM 53 propose d'investir sur la commune pour créer une production d'énergie photovoltaïque à partir d'ombrières, notamment au stade.

Une autre proposition est étudiée sur une parcelle à la Trochère. Dans le cas d'un achat du foncier par la commune, déjà envisagé dans le cadre du plan routier départemental, un projet de panneaux photovoltaïques au sol pourrait être envisagé.

- L'élagage de la voirie communale se termine dans les prochains jours, ce qui est un délai raisonnable, compte-tenu de la vacance d'un poste d'agent technique pendant 2 mois et demi.

Les prochains Conseils municipaux auront lieu les mercredi 8 février à 20h00 et mercredi 8 mars à 20h00.

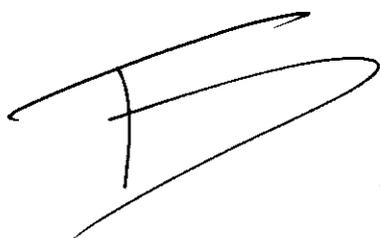
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Le secrétaire,

Régis Forveille

Benoît Pharis

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' and 'F'.A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line.

Publié le 9 Février 2023